

Etude paysagère opérationnelle sur les covisibilités en bords de Loire



FOURNEAUX PLAGE à CHAINGY



Avril 2014

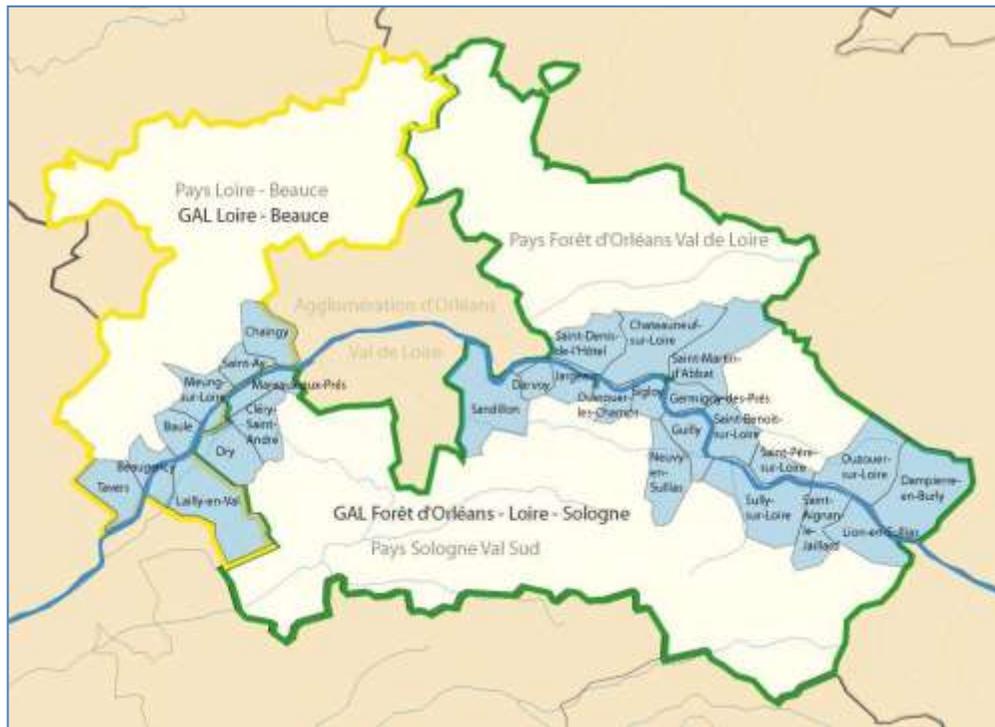
La Fabrique du Lieu



INTRODUCTION

PERIMETRE

Les Gal Forêt d'Orléans - Sologne Val Sud et Loire - Beauce se sont regroupés pour réaliser une étude opérationnelle sur les covisibilités des Bords de Loire.



Carte représentant les trois pays et les deux Gal, commanditaires de l'étude.
En bleu, les communes concernées par l'étude.

Liste de communes :
Dampierre-en-Burly,
Lion-en-Sullias,
Ouzouer-sur-Loire,
Saint Aignan-le Jaillard,
Sully-sur-Loire,
Saint-Père-sur-Loire,
Guilly,
Neuvy-en-Sullias,
Saint-Benoit-sur-Loire,
Germigny-des-Prés,
Saint-Martin-d'Abbat,
Sigloy,
Châteauneuf-sur-Loire,
Ouvrouer-les-Champs,
Jargeau,
Saint-Denis-de-l'Hotel,
Darvoy,
Sandillon,
Chaingy,
Mareau-aux-Prés,
Saint-Ay,
Cléry-Saint-André,
Meung-sur-Loire,
Dry,
Baule,
Beaugency,
Lailly-en-Val,
Tavers

SITE PILOTE

La démarche des sites pilotes

La démarche des sites pilotes s'inscrit dans la logique d'opérationnalisation de l'étude qui doit déboucher sur des projets concrets. Les 8 sites pilotes ont été choisis par les membres du comité de pilotage, pour la diversité des problématiques qu'ils recouvrent et leur répartition géographique sur le territoire de l'étude. Une réunion de concertation a permis de rencontrer les différentes parties prenantes : élus, techniciens et associations afin de comprendre l'ensemble des enjeux autour du site.

Cette note constitue un pré-projet avec esquisse et propose un certain nombre de préconisations en termes d'aménagement, de mobilier, de choix des végétaux, etc. Les plans sont réalisés sur photo aérienne, sans relevés précis du terrain, ils ne doivent donc pas être pris comme des projets définitifs au stade de la maîtrise d'œuvre. Selon les sites, des études complémentaires devront être menées dans différents domaines : patrimoine, environnement ou encore faisabilité technique.

Présentation du site pilote et du programme

Le site de la plage des Fourneaux est situé dans la réserve naturelle de Saint Mesmin sur la commune de Chaingy. L'accès se fait par une route depuis la RD 2152 qui se débouche sur une vaste aire de stationnement et peut rejoindre le chemin de halage carrossable. Plusieurs cheminements traversent le site et plusieurs jeux pour enfants sont installés dans le sous-bois. Alors que le val depuis Chaingy est relativement ouvert grâce à la céréaliculture, les abords du site et les berges de la Loire sont largement envahis par du robinier. La Loire est peu visible et l'ambiance est particulièrement ombragée.

La plage des Fourneaux avait pourtant une certaine notoriété grâce à sa plage en sable, aujourd'hui disparue. De nombreux baigneurs venaient profiter de la Loire depuis la gare ferroviaire qui porte encore le nom de « plage de Fourneaux ». Des guinguettes et autres divertissements animaient ce site. Par endroit, des traces du patrimoine ancien sont encore visibles ; pavage, muret empierré, cales...

Aujourd'hui, le site semble replié sur lui-même et subit des dégradations. L'extension de la réserve naturelle sur ce lieu est vue, par certains, comme une contrainte supplémentaire qui nuit aux usages du site. L'étude de ce site va permettre de réunir les différents regards portés dessus pour permettre d'ouvrir en priorité une vue sur la Loire depuis l'accès principal

VUE n° 51 - Chaingy – Plage de Fourneaux - rive droite



VUE



VUE

Typologie	Orientation	Nature
<input type="checkbox"/> Vue	<input checked="" type="checkbox"/> Frontale	<input type="checkbox"/> Monument
<input type="checkbox"/> Perspective	<input type="checkbox"/> Fuyante	<input type="checkbox"/> Silhouette bâtie
<input checked="" type="checkbox"/> Panorama	<input type="checkbox"/> Stratifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Structure paysagère
<input type="checkbox"/> Point d'appel	<input type="checkbox"/> enfilade	<input type="checkbox"/> Motif paysager
<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :

POINT DE VUE

Objet du point de vue	Situation	Accès
<input type="checkbox"/> point de vue	<input checked="" type="checkbox"/> sur la rive	<input type="checkbox"/> route
<input checked="" type="checkbox"/> Fenêtre	<input type="checkbox"/> sur la levée	<input checked="" type="checkbox"/> chemin
<input type="checkbox"/> Belvédère	<input type="checkbox"/> des routes	<input type="checkbox"/> piste cyclable
<input type="checkbox"/> Terrasse	<input type="checkbox"/> des villages	<input type="checkbox"/> bâtiment
<input type="checkbox"/> Table de lecture	<input type="checkbox"/> du coteau	<input type="checkbox"/> absence
<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :

ENJEUX

Menaces	Enjeux	Actions
<input type="checkbox"/> banalisation	<input type="checkbox"/> créer	<input checked="" type="checkbox"/> déboisement
<input checked="" type="checkbox"/> fermeture	<input checked="" type="checkbox"/> restaurer	<input type="checkbox"/> remplacement de mobilier
<input checked="" type="checkbox"/> disproportion	<input type="checkbox"/> maintenir	<input type="checkbox"/> aménagement
<input type="checkbox"/> inaccessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> valoriser	<input type="checkbox"/> intégration
<input checked="" type="checkbox"/> autres : (dégradation)	<input type="checkbox"/> autres :	<input checked="" type="checkbox"/> autres : clarification des usages

VALEUR

Critères	Co visibilités	Intérêt
<input type="checkbox"/> châteaux	<input checked="" type="checkbox"/> vue n°49	<input type="checkbox"/> Exceptionnel
<input type="checkbox"/> front bâti	<input type="checkbox"/> vue n°.....	<input type="checkbox"/> Remarquable
<input type="checkbox"/> ouvrages	<input type="checkbox"/> vue n°.....	<input checked="" type="checkbox"/> Ordinaire
<input checked="" type="checkbox"/> nature	<input type="checkbox"/> vue n°.....	

COMMENTAIRE

Le site accueille de nombreux usages liés à la proximité de l'agglomération Orléanaise. Ces usages entraînent quelques détérioration des équipements mais aussi des percées dans le boisement situé au bord de l'eau ce qui permet de redécouvrir le fleuve. Il semble que le passé du site était encore plus riche d'usages (pêche, guinguette, fêtes...) qui maintenaient l'espace plus ouvert.

Les orientations



OUVRIR LE PAYSAGE NATUREL

-  OUVRIR ET MAINTENIR DES ESPACES NATURELS OUVERTS
-  DIVERSIFIER L'AGRICULTURE AUTOUR DU FLEUVE
-  LUTTER CONTRE LES PLANTES INVASIVES
-  ACCOMPAGNER LES USAGES LIES AU FLEUVE

VEILLER A L'HARMONIE DES PAYSAGES LIGERIENS

-  TISSER UNE STRUCTURE VEGETALE
-  QUALIFIER LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
-  ADAPTER LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES AU PAYSAGE
-  SE DEPLACER A L'ECHELLE DU VAL

VALORISER LE CADRE BATI LIGERIEN

-  CONTENIR L'URBANISATION
-  CONSTRUIRE UNE ARCHITECTURE LIGERIENNE
-  RESTAURER LE PATRIMOINE BATI

AMENAGER DES POINTS DE VUE

-  CREER DES BELVEDERES
-  ANIMER LE PAYSAGE
-  INVITER A LIRE LA LOIRE
-  SUIVRE LE COURS DU FLEUVE



DIAGNOSTIC DU SITE PILOTE

Le passé

Le chemin de fer venait de Paris depuis 1846, mais ce n'est qu'en 1947, avec la création d'une halte nommée FOURNEAUX PLAGE que la population des environs et de la région parisienne vint se baigner dans la Loire à la plage de Fourneaux. Elle profitait des installations sportives et dansait sur le parquet installé les jours de fête. Suite à de nombreuses noyades, la Loire est aujourd'hui interdite à la baignade.



Les atouts



Des aires de jeux très fréquentées



Une large promenade le long de la Loire



Des traces du patrimoine ancien



La réserve naturelle



Une arrivée frontale sur la Loire



Un réseau dense de promenades

Les points d'amélioration



Des revêtements très routiers



Des équipements endommagés



Une végétation non maîtrisée



Des remblais dévalorisants



Des déchets très visibles



Des dépôts disgracieux

Etat des lieux partagés



Le site est desservi par une route d'accès bitumée qui mène d'un côté à une aire de stationnement et débouche sur un chemin carrossable pour la desserte des quelques propriétés privées situées en bord de Loire. Une barrière métallique privatise cet accès. A partir de l'aire de stationnement, des sentiers mènent à la promenade de bord de Loire et à l'aire de jeux.

Un certain nombre d'éléments constituent des points noirs ; toilettes, poteaux électriques, stockage et containers, barrière dégradée...

Quelques éléments sont à maintenir et à valoriser compte tenu de leur valeur patrimoniale au sens construit ou naturel ; ancienne cale, bosquet de peupliers noirs et saules.

Le périmètre d'étude et le programme



Programme :

- Voir la Loire
- Régulariser la fréquentation du public
- Préserver les plantes pionnières
- Améliorer la qualité du site

PROPOSITION POUR LE SITE PILOTE

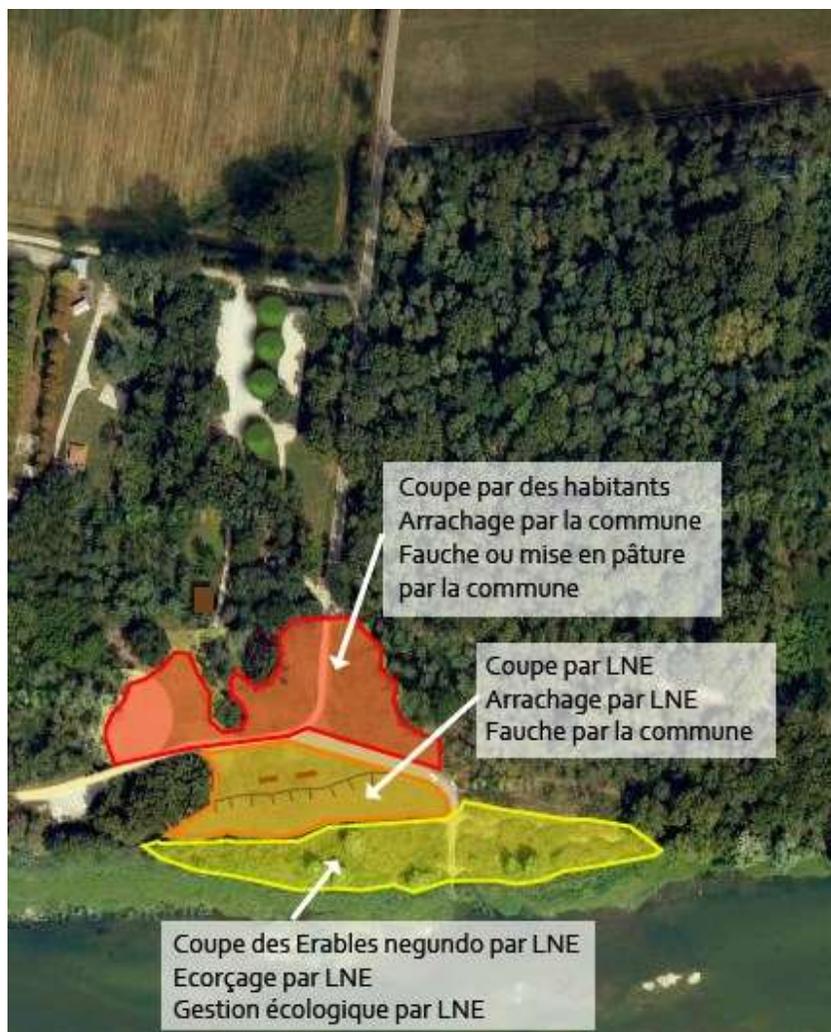
Les principes d'aménagement



Dès l'arrivée sur le site, il est préconisé de déplacer l'aire de stockage pour la remettre en terre agricole, mais aussi les containers sur l'aire de stationnement pour améliorer l'entrée du site tout en permettant un ramassage aisé par les engins de service et sans allonger la distance de dépose des riverains.

Sur l'aire de stationnement, les terre-pleins seront plantés d'arbres à hautes tiges d'essences locales (érable, frêne, ...). Les toilettes devraient être démontées et remplacées par des toilettes sèches installées plus en lisière du boisement pour améliorer leur intégration dans le site. Il serait intéressant de penser cet édicule en même temps que la construction de cache-containers situés à côté, afin d'harmoniser leur aspect, et de l'aménagement de la future place de feux.

A partir du merlon et de la barrière métallique, il faut considérer l'identité naturelle du site. Pour cela, il est conseillé de prévoir la remise en grave de l'accès aux propriétés et d'effacer tous les aménagements trop « urbains » du site tels que le passage piéton inutile, les panneaux de signalisation et le poteau électrique. Dans ce sens, tous les aménagements devront rester le plus sobre possible avec des matériaux naturels et des formes simples : la grave et le bois sont à privilégier et cela concerne aussi les jeux d'enfants.



La valorisation du site passerait aussi par la restauration de la cale et de l'escalier qui descendent à la Loire.

Pour ouvrir la vue sur la Loire, il faudrait créer à partir de la barrière un cône de vue en :

- Coupant et dessouchant une partie du boisement de part et d'autre du chemin, ces espaces seraient d'un côté entretenu en herbe pour l'aire de jeux et de l'autre en prairie fauchée ou pâturée. Le poney club de la commune serait à interroger pour connaître leur besoin en pâture et fauche.
- Coupant et dessouchant les robiniers situés entre le chemin et le talus, mais aussi dessus. Il s'agira de bien préserver le bosquet de peupliers noirs. Ces espaces seront fauchés par la commune lors du passage pour l'entretien de l'ensemble du site.
- En coupant et écorçant les Erables Negundo de la grève, au bord de l'eau. Les saules seront eux préservés. Les techniques d'intervention devront être respectueuses du milieu.

Ces travaux auront lieu entre le 15 août et la fin de l'hiver.

Une fois la vue dégagée, il serait pertinent d'y installer des bancs pour en profiter. La plateforme en béton pourrait aussi être aménagée pendant la période estivale en véritable scène pour accueillir des manifestations. Un « camouflage » bois permettrait d'adoucir le côté brut et peu naturel du béton et de mieux intégrer cette scène potentielle dans le paysage.

Démarche de projet

Deux secteurs d'intervention :

- Les espaces situés en haut sur la plateforme et sur le talus

1/ Identifier les arbres et végétaux à abattre : robiniers faux acacia principalement

2/ Choix du maître d'ouvrage pour l'abattage des arbres :

Des habitants viennent couper le bois eux-mêmes (vente de bois sur pieds à des particuliers). Il est nécessaire dans ce cas de signer un contrat spécifique entre la commune et les particuliers. Attention toutefois à penser l'ensemble des travaux et notamment le broyage des rémanents. Puis, opération de dessouchage par une entreprise.

OU

Une entreprise vient couper les arbres et dessoucher (ce qui n'empêche pas les habitants de venir récupérer le bois coupé).

3/ Règlementairement, prolonger spatialement la Convention de Superposition d'Affectation (CSA) par un avenant à celle existante. La commune reste gestionnaire de l'espace.

4/ Procéder à l'abattage des arbres et à l'arrachage des végétaux. Arbres coupés à 50 cm de hauteur puis dessouchage.

5/ Gestion : Broyage mécanique à minima une fois par an. Eventuellement complété par du pastoralisme. La commune conserve la gestion dans le cadre de sa CSA. Sur le talus, la commune prendra en charge l'entretien, accompagnée financièrement par la réserve.

Période d'intervention : Hiver pour l'abattage puis dessouchage au printemps.

- La « plage » située en contrebas du talus

1/ Identifier les arbres et végétaux à abattre : robiniers faux acacia, érable *negundo*. Conserver les saules.

2/ Choix du maître d'ouvrage pour l'abattage des arbres. Dans ce secteur et à cause de la fragilité du milieu (présence de plantes pionnières), il est conseillé de faire appel à des professionnels.

3/ Règlementairement, il existe déjà une convention de gestion entre la réserve et l'état. Il n'y a donc pas besoin de demander une AOT.

4/ Procéder à l'abattage des arbres et à l'arrachage des végétaux. Arbres coupés à 50 cm de hauteur, technique de l'écorçage pour l'érable *negundo* (sur plusieurs années).

5/ Gestion : Broyage mécanique à minima une fois par an. La réserve conserve la gestion.

Période d'intervention : Hiver pour l'abattage puis dessouchage au printemps.

Estimation des coûts

Pour l'ouverture du cône de vue

Dans le cas où une entreprise serait chargée de faire les travaux. Il ne s'agit que d'un estimatif qui devra être affiné auprès d'un professionnel.

Prix au m² pour installation et enlèvement de chantier, abattage, stockage en bord de route dessouchage, griffage, nettoyage et nivelage : 6€ /m² environ.

Prix au m² pour installation et enlèvement de chantier, abattage et stockage en bord de route : 3,6 € /m² environ

- Les espaces situés en haut sur la plateforme (en rouge sur le plan P 15)

Surface d'environ 2000 m².

Soit un total d'environ 12 000 € HT avec dessouchage.

Soit un total d'environ 7200 € HT sans dessouchage.

- Les espaces situés sur le talus (en orange sur le plan P 15)

Surface d'environ 2000 m².

Soit un total d'environ 12 000 € HT avec dessouchage.

Soit un total d'environ 7200 € HT sans dessouchage.

- Les espaces situés sur la « plage » (en jaune sur le plan P 15)

Surface d'environ 2500 m².

Soit un total d'environ 15 000 € HT avec dessouchage.

Soit un total d'environ 9000 € HT sans dessouchage.

Pour l'aménagement de l'aire de loisir :

- Plantation de 4 arbres sur l'aire de stationnement : 4000 €
- Création de deux cabines de toilettes sèches : 2500 €
- Installation de deux bancs : 1300 €
- La place de feux devra faire l'objet d'un devis complémentaire en fonction des choix de la commune. Les informations obtenues ne permettant pas d'estimer le coût de cet aménagement
- Idem pour le décapage de la cale, nécessite un devis complémentaire.

Les possibilités de financement

Le taux de subvention ne peut pas excéder 80% du budget total du projet.

1/ Programme LEADER : Le programme LEADER porté par le GAL Loire-Beauce dispose d'une enveloppe dans son axe « **L'environnement au cœur de l'action du territoire** ». Le taux d'aide LEADER ne peut excéder 44% du budget total du projet. Les aides LEADER n'interviennent qu'en complément d'autres financements publics.

Pour télécharger les dossiers LEADER : http://www.paysloirebeauce.fr/Rub_90/Nos-missions/Programme-Leader/Qu-est-ce-que-c-est-.html

Contact : Gaëlle Bajoux – Chef de projet LEADER – 02 38 46 01 70 - gal.loire.beauce@orange.fr

2/ Les contrats de Pays : Dans le cadre des contrats de territoire passés entre la région et les Pays, on retrouve actions qui peuvent être mobilisées pour ce projet :

- « **Améliorer les paysages du Val de Loire et de la Beauce** » dans la rubrique *Qualité des paysages*, pour l'ouverture paysagère et les tables d'orientation implantées en haut de la terrasse,
- « **Développer les lieux et activités touristiques** » dans la rubrique *Economie touristique*, pour la valorisation du site dans le cadre notamment de l'accueil de touristes sur la commune.

Le taux de subvention est fixé entre 60% et 80% sur les frais de fonctionnement et 40% pour l'investissement. Les dépenses éligibles sont les études, aménagements et travaux.

Pour plus d'information Pays Loire – Beauce : http://www.paysloirebeauce.fr/Rub_88/Nos-missions/Contrat-Regional-de-Pays/Le-3eme-Contrat-de-Pays.html

Contact : Sandra MARTIN – Agent de développement du Pays - 02 38 46 01 70 pays.loire.beauce@wanadoo.fr



Covisibilités en bords de Loire



Vue avant / après



Les références



Jeux d'enfants et mobilier en bois



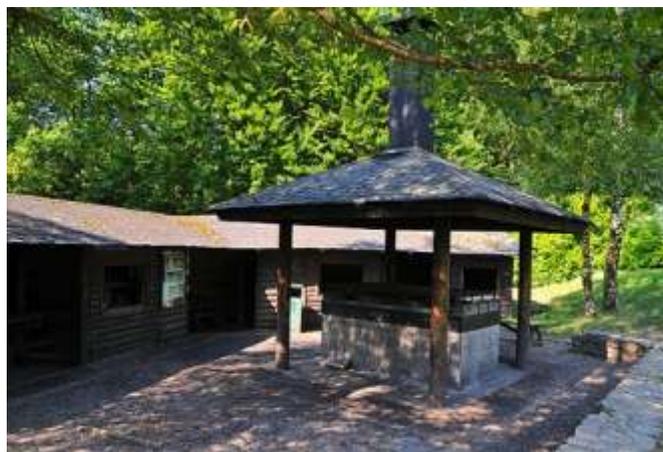
Cache containers



Toilettes publics



Bancs en bois



Scène temporaire et place à feu



Chemin carrossable en grave



Pastoralisme et pâturage urbain

Lien avec les fiches pratiques

Pour plus d'informations sur ces thèmes, voir les fiches pratiques suivantes :

- Fiche 1 - Les bords de Loire : comprendre les enjeux, règlements et acteurs locaux
- Fiche 2 – Monter un projet
- Fiche 3 – Ouvrir et maintenir les espaces naturels ouverts
- Fiche 5 – Lutter contre les plantes invasives
- Fiche 6 – Accompagner les usages liés au fleuve
- Fiche 8 – Qualifier les équipements touristiques

